

Tout Personnel

JUILLET 2024 – n° 337

CSAc (Comité Social d'Administration central) du 2 juillet 2024

Séance présidée par Mme la directrice générale.


 M. Bonnet, directeur général adjoint nouvellement nommé se présente en début de séance. Mme la directrice est donc dorénavant dotée de deux adjoints.

M. Bonnet est en provenance du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il connaît bien l'Office pour y être passé au cours de sa carrière notamment en tant que directeur d'agence puis comme directeur adjoint sous Dubreuil.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024 (avis)
2. Examen de l'instruction définissant la stratégie et l'organisation de l'activité de police (avis)
3. Point sur le déploiement des pistolets semi-automatiques et les formations d'accompagnement (information)

Un point complémentaire est ajouté sur le reclassement de personnels de catégorie B, promotion 2022.

Point 1 – Approbation du PV du 4 avril 2024 (pour avis)

Nous approuvons à l'unanimité le PV actant l'absence de quorum à ce CSA d'avril reconvoqué le 17 du même mois.



Pour rappel, nous avons refusé de siéger pour cause de désaccord profond sur le projet d'instruction DFCI présenté (forme et fond).

Point 2 - Instruction définissant la stratégie et l'organisation de l'activité de police (pour avis)

Retour de ce dossier déjà examiné lors du CSA du 11 juin 2024, point 4.

Lors de cette instance nous avons refusé de voter pour cause de documents envoyés hors délais. **Nous poursuivons ainsi nos efforts de pédagogie : pas de documents dans les temps, pas de vote.**



Pour plus de précisions sur les débats liés à ce projet d'instruction, se référer à notre précédent compte-rendu de CSA du 11 juin [ICI](#).

Le retour de ce projet d'instruction devant l'instance se fait dans de meilleures conditions. L'administration a pris en compte une partie de nos remarques ou de remarques des représentants en CSE, modulant certains aspects, reconnaissant la validité juridique de remarques de notre expert, ...

Toutefois **nous votons contre ce projet** avec les motivations suivantes exposées en instance :

- « Nous prenons bonne note des améliorations apportées à l’instruction présentée, toutefois
 - **vous n’avez pas pris en compte nos remarques principales** formulées lors de la séance du CSA du 11 juin ;
 - nous pouvons notamment citer que **vous persistez à donner des consignes de verbalisation alors que celles-ci sont la prérogative des parquets** ;
 - **vous persistez également à mettre en situation de recherche d’infractions des salariés** lors de tournées de police programmées.

Sans être exhaustifs ces seuls éléments nous obligent, *a minima*, à voter contre. »

Nous persistons, cette gestion de la question « police » relève pour nous plus de la gestion de la pénurie que du respect de la sécurité des personnels ou du code forestier dont nous sommes les garants sur le terrain.

Ainsi, EFA-CGC et Synergie-FO/CFTC s’abstiennent (3 voix), UNSA, SNUPFEN et CGT votent contre (6 voix).

Point 3 - déploiement des pistolets semi-automatiques et des formations d’accompagnement (pour information)



Un document nous est remis sur table sur la formation des moniteurs, le déploiement des armes, la formation des porteurs d’armes, les retours sur l’arme choisie.

À la suite de nos revendications lors de séances précédentes on l’imagine, un complément de 50 armes va être déployé dans les jours à venir. De 600 armes déployées **nous passerons ainsi à 650 armes**. 50 armes de plus sont gardées pour les formations ou le stock (dépannage ou autre).

Nous prenons note et évoquons de nouveau les **difficultés engendrées par ce trop petit nombre d’armes** à disposition : éloignement des lieux de stockage par rapport aux utilisateurs, augmentation des déplacements et donc de la charge de travail, de l’amplitude horaire et du risque routier, etc.

Point complémentaire – remboursement des trop-perçus sur traitement (pour information)

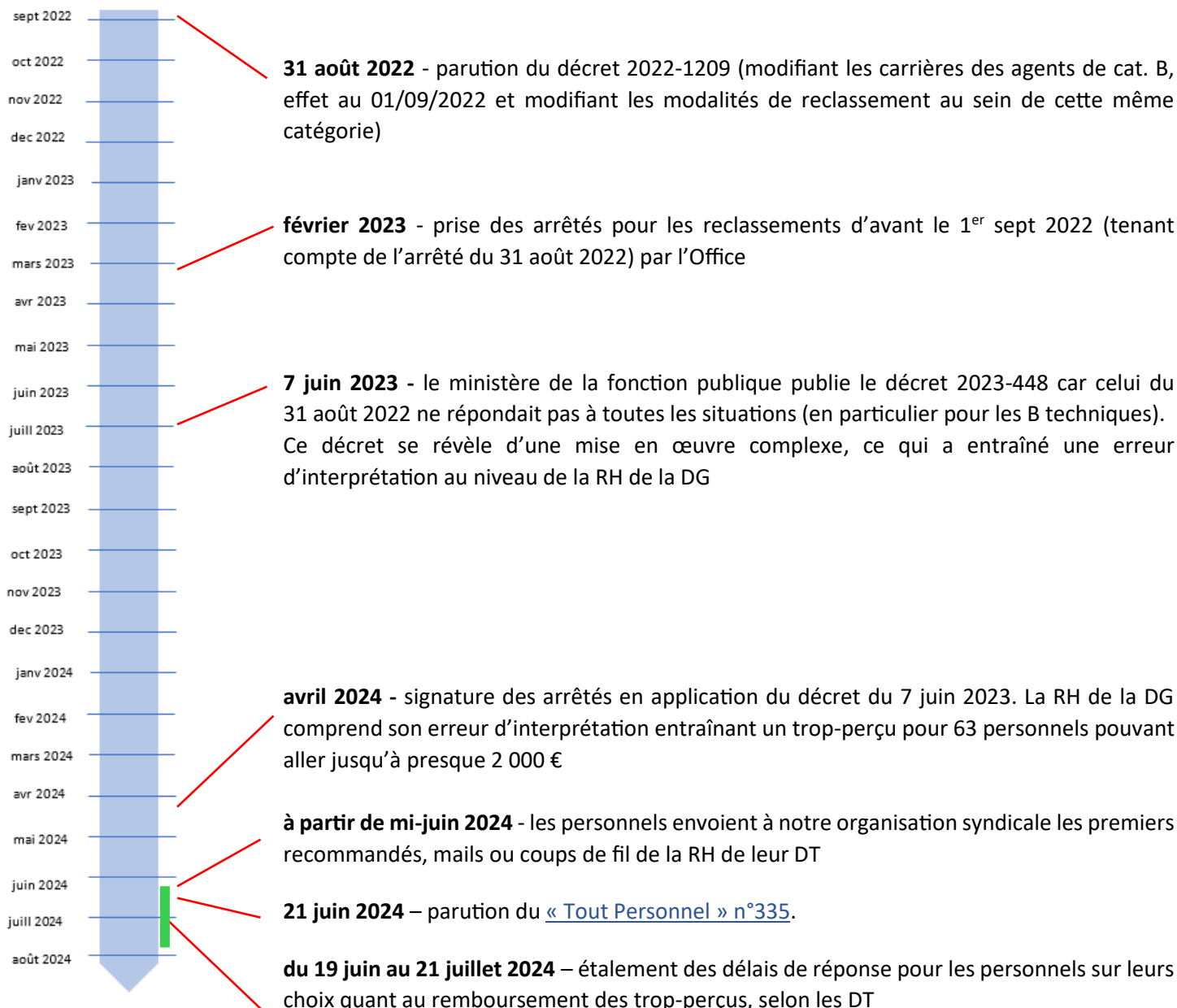
Une note nous a été transmise en amont par le service RH de la DG... Nous allons essayer de vous expliquer le pourquoi de ce reclassement tardif.

Le DRH, réellement très embêté, a présenté ses excuses en séance à plusieurs reprises pour cette erreur. Il l’explique par la complexité d’application d’un des arrêtés du ministère.

La direction nous confirme que **les personnels peuvent se rapprocher des assistantes sociales ou des services RH** en cas de difficulté financière par exemple.

Les impôts semblent avoir besoin d’un justificatif dans certains cas : ne pas hésiter à en faire la demande.





Nous relayons le mécontentement de certains collègues pour le manque de tact flagrant de leur DT. (envoi de recommandé sans autre forme de communication, pas d'accompagnement, juste un « comment voulez-vous payer ? » et rien d'autre...)



En revanche, d'autres services RH en DT ou agence se montrent très humains et accompagnent l'annonce du trop-perçu et du remboursement dans un esprit que nous tenons à saluer.

Le chef du département Pilotage et Gestion des Personnels nous explique que le trop-perçu à la suite de cette erreur de l'administration ne pourrait pas être contesté du fait des délais observés. Notre cabinet d'avocats nous donnera son avis sur la question. **Comme nous leur avons déjà signalé par mail, nous tiendrons au courant les collègues nous ayant envoyé leur dossier.**

L'Agence comptable (AC) aurait d'ores et déjà annoncé que les recours gracieux seraient refusés. Nous apprenons à cette occasion que l'AC est la décisionnaire dans ces cas-là.

Nous demandons une annonce officielle pour les personnels concernés. Ceux qui le souhaitent pourront ainsi formuler un recours gracieux auprès de l'AC, puis ensuite passer par la case tribunal une fois le refus acté.

Le SNUPFEN souligne en séance que **l'erreur est humaine, toutefois :**

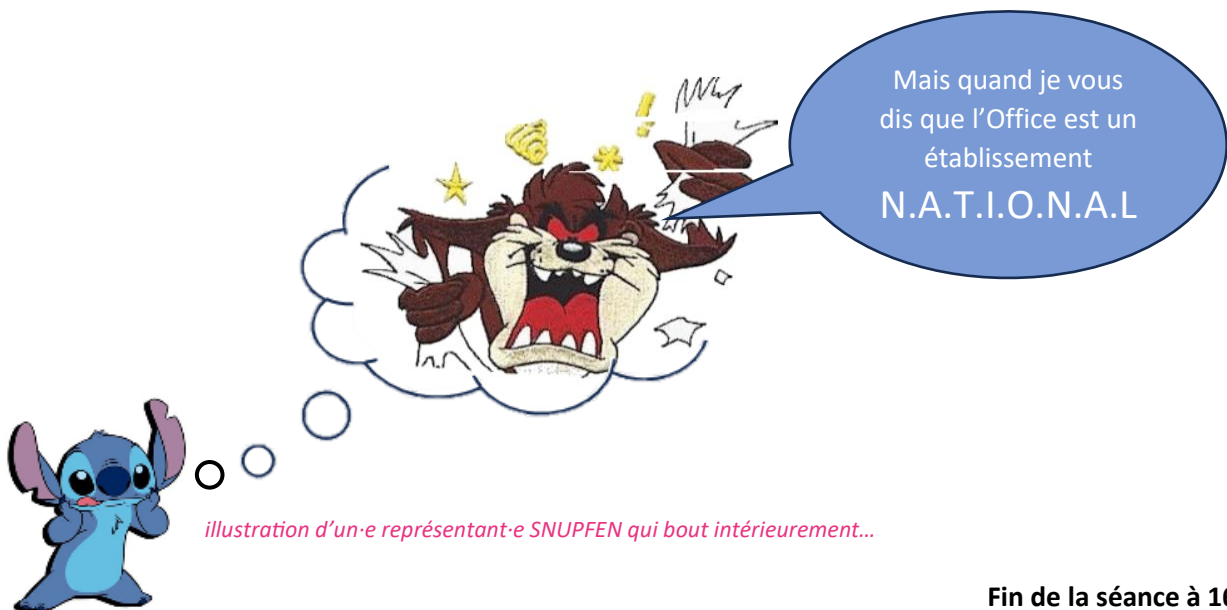
- **il faudrait se questionner sur la charge de travail de certains services.** Nous apprenons en effet à l'occasion de cet événement que ce genre d'erreurs sur la paye est assez fréquent... ;
- **ces réglementations sur la paye devraient être automatiquement accompagnées ;**
- **les impacts** ont été **parfois très forts** pour les collègues concernés (impôts, aides sociales, emprunts sur un traitement plus élevé que prévu sans même parler du remboursement des sommes) ;
- l'Office étant un Établissement national, nous réclamons une énième fois un traitement uniforme des situations sur l'ensemble du territoire. **Une erreur au niveau national ne devrait pas engendrer tant de disparités régionales dans le traitement des dossiers.**

Questions diverses

- **Le SNUPFEN-Solidaires ne participera pas à la réunion de la commission mixte (public/privé) sur l'habillement.** Nous refusons de nous présenter à une commission qui n'est par réunie dans les règles selon nous. Les textes analysés par nos soins empêchent la réunion de commissions dans ces conditions. Nous soulignons une fois de plus que la coexistence de deux statuts sur de mêmes métiers engendre ce genre de difficultés.
Nous ferons venir nos experts lors du CSA qui traitera régulièrement de la question.

- Un point sera fait en octobre sur les contrats de vente de bois, les ventes de bois façonné en communes.

- la CGT demande une clarification et une homogénéisation de traitement en DT **des frais de déplacements.** Certaines factures acceptées ici sont refusées ailleurs. Un point sera fait au CSA d'octobre.



Fin de la séance à 16h30

Prochaine séance de l'instance programmée les 2 et 3 octobre.

Vos représentants SNUPFEN-Solidaires au Comité social d'administration :

Philippe CANAL
Anne LABOURÉ
Jean-Philippe HAEUSSLER
Benjamin MARIOTON
Emmanuel GIGON

Patrice MARTIN
Laurent BRUNNER
Sébastien SPIRKEL
Véronique VINOT
Olivier TESSEYDRE